

8. Intervention de Séverine HOUSSEAU Coordinatrice régionale du programme Re-Sources Région Poitou-Charentes



Présentation du programme Re-Sources
Reconquête de la qualité de l'eau potable en Poitou-Charentes

Initié en 2000 pour répondre à la dégradation continue de la qualité de l'eau en Poitou-Charentes, le programme régional Re-Sources est une démarche multipartenariale visant à reconquérir et protéger durablement la qualité des ressources naturelles pour l'alimentation en eau potable.

Le territoire de Poitou-Charentes est réparti sur deux bassins hydrographiques (Loire-Bretagne et Adour-Garonne). La quasi-totalité de la région est affectée par la pollution de l'eau par les nitrates (environ 80% classé en zone vulnérable au titre de la directive nitrates) et par les produits phytosanitaires. Ces polluants diffus proviennent en majorité des pratiques agricoles liées aux grandes cultures.

Un constat au début des années 2000 : une qualité de l'eau très dégradée

Jusqu'aux années 2000, les concentrations en nitrates dans les eaux superficielles ou souterraines régionales, étaient en constante augmentation, approchant les limites de potabilité. Depuis 2000 et l'application des premiers programmes limitant la pollution de l'eau, ces concentrations ont tendance à stagner. Néanmoins, l'eau produite par certains captages dépasse toujours la norme de potabilité. La distribution d'eau potable est alors permise par des traitements onéreux ou le mélange d'eau de meilleure qualité.

Un programme régional multipartenarial :

Le programme Re-Sources, initié en 2000 par l'Etat et dynamisé par la Région en 2005, avec la création de la cellule de coordination du programme, a pour objectif d'agir auprès des acteurs de terrain, en limitant l'utilisation d'intrants. Pour que les impacts soient notables, une forte mobilisation de tous les acteurs est indispensable.

Une convention cadre est alors signée pour la période 2007-2013 entre l'Etat, les Agences de l'Eau (Loire Bretagne et Adour Garonne), les Départements (Deux-Sèvres et Charente), la Chambre régionale d'agriculture et la Région Poitou-Charentes, qui identifie les enjeux et cibles à atteindre et formalise l'engagement technique et financier des partenaires (les financements sont répartis entre l'Europe, l'Etat, la Région, les Agences de l'eau et les Départements).

En 2015, 25 collectivités productrices d'eau potable sont engagées dans le programme Re-Sources pour agir sur 30 bassins d'alimentation de 68 captages produisant 56 millions de m³ et alimentant 900 000 personnes (plus de la moitié de la population de Poitou-Charentes). Cela représente 532 000 ha dont 80% de SAU.

Une boîte à outils qui évolue, pour accompagner les agriculteurs :

LE DIAGNOSTIC INDIVIDUEL D'EXPLOITATION

C'est une des actions phares du programme. Porte d'entrée dans les exploitations agricoles, le diagnostic identifie les risques de pollutions liées aux pratiques sur les parcelles et au siège d'exploitation. Il en ressort des préconisations d'amélioration partagées avec l'agriculteur. Fin 2013, 824 diagnostics d'exploitation ont été réalisés, soit presque 70 % de la SAU des bassins diagnostiquée.

LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) proposées sur les bassins Re-Sources ont concerné la gestion extensive des prairies, la reconversion de terres arables en prairies, la diminution de la fertilisation et des traitements pesticides sur grandes cultures et la conversion ou le maintien de l'Agriculture Biologique (AB). De 2007 à 2012, 34 283 ha ont été contractualisés en mesures agro-environnementales soit 20 % des surfaces agricoles des bassins en programme d'action.

L'ACQUISITION DE FONCIER

L'acquisition ciblée de parcelles agricoles associée à une gestion adéquate (mise en prairie, boisement, Agriculture Biologique, ...) est un outil pertinent pour garantir de bonnes pratiques sur les zones les plus sensibles et stratégiques pour la production d'eau potable. Fin 2013, 228 ha ont été acquis par les collectivités, à proximité immédiate des captages avec boisement, création de prairies ou conversion en agriculture biologique.

DES ACTIONS COLLECTIVES

Des journées techniques d'information, des démonstrations de matériel, des groupes d'agriculteurs sont mis en place sur les bassins, pour favoriser la rencontre et l'échange entre exploitants agricoles afin qu'ils présentent les techniques utilisées, favorables à la préservation de la qualité de l'eau (compostage, gestion des prairies, optimisation de la fertilisation, désherbage mécanique...). Fin 2013, 251 actions collectives ont été menées sur les bassins Re-Sources touchant 2 541 agriculteurs.

Les autres acteurs ciblés

Les collectivités sont ciblées car elles sont des sources de pollution de l'eau potentielles via la gestion des espaces verts, l'assainissement collectif et individuel... Pour la réduction de l'emploi des pesticides, des plans d'entretien, des formations des agents et des démonstrations de matériels alternatifs sont réalisés. Une charte régionale « Terre Saine - Votre commune sans pesticides », a été créée en 2009 pour garantir la réduction de pesticides. Sur les bassins Re-Sources, 66 communes sont engagées dans cette charte, soit 12 % des communes.

Enfin, les particuliers sont ciblés, même si leur impact est moindre. Ces acteurs sont sensibilisés via des lettres d'informations, des articles dans les journaux, des bulletins municipaux ou d'évènements locaux (manifestations, animations en classe) afin d'améliorer leurs comportements sur leurs pratiques (jardinage sans pesticides, mise aux normes des assainissements non collectifs, impact potentiel des puits et forages privés, fonctionnement du cycle de l'eau...).

Une Nouvelle Stratégie pour 2015-2020

Le Bilan 2007-2013 montre une bonne dynamique sur les territoires mais les résultats sur la qualité de l'eau tardent à se faire sentir. Ces dynamiques doivent être amplifiées en termes de mobilisation, de progrès et de résultats.

Pour cela, le projet de convention 2015-2020 repose sur les principes suivants :

- Création d'un véritable projet de territoire, en améliorant la mobilisation des élus locaux et en améliorant l'intégration d'une dimension économique dans l'action.
- Mise en place de partenariats engagés avec les opa : mobilisation collective à travers le programme azur, maîtrise d'ouvrage partagée des actions.
- Quantification des changements à effectuer pour atteindre les résultats de qualité d'eau.
- Détermination d'objectifs de résultats en terme de changement de pratiques.
- Mise en place d'un observatoire des pratiques pour suivre leur évolution.
- Des moyens sur l'accompagnement individuel des exploitants.
- Une gouvernance régionale renforcée avec la création d'une commission agricole régionale.

Cela se traduit notamment par un élargissement du partenariat régional avec la signature de la convention cadre par le Conseil Général de la Vienne et de la Charente Maritime, les 4 Chambres départementales d'Agriculture, Coop de France Poitou-Charentes, le Négoce Agricole Centre Atlantique, Agrobio Poitou-Charentes et la FR CIVAM. La signature de la convention est prévue en juin 2015.

CONTACT : Séverine HOUSSEAU et Julien MONTEPINI

Cellule de coordination régionale Re-Sources à la Région Poitou-Charentes

Tél : 05 49 38 47 48

Mails : s.housseau@cr-poitou-charentes.fr j.montepini@cr-poitou-charentes.fr

<http://www.poitou-charentes.fr/biodiversite-et-eau/eau/re-sources>